



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire

Question écrite n° 41059

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine interroge M. le ministre de l'intérieur sur le manque d'examinateurs pour le passage du permis de conduire. Actuellement, dans la Drôme, 2 postes vacants ne seraient pas pourvus, au détriment des jeunes du département. Cette situation de sous-effectif générerait effectivement des délais d'attente de 4 à 6 mois avant de pouvoir passer le permis de conduire. Or ce dernier est un outil essentiel pour la mobilité des jeunes adultes et un élément déterminant pour leur insertion sur le marché du travail. Les efforts déployés par le Gouvernement en matière d'insertion professionnelle sont ainsi en partie hypothéqués par ce sous-effectif chez les inspecteurs du permis de conduire. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures afin d'augmenter le nombre d'examinateurs pour le passage du permis de conduire afin de mettre un terme à cette situation de sous-effectif préjudiciable.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41059

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6801

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)